


DSN

Paramétrage Organismes Complémentaires (prévoyance - santé - retraite supplémentaire)

Afin d'affilier correctement les salariés de l'entreprise aux contrats prévoyance/santé/retraite supplémentaire les concernant, les organismes complémentaires (dont Audiens prévoyance), mettent à disposition des fiches de paramétrage. Les Fiches de Paramétrage des Organismes Complémentaires (FPOC) précisent la référence contrat et la base de cotisation à renseigner sur chaque retenue de prévoyance ou de mutuelle appelée par la caisse. Certains organismes précisent également pour chaque retenue, un code option et un code population.

sPAIEctacle permet de contrôler que les références contrat envoyées en DSN sont bien celles attendues par votre caisse. Si ce contrôle n'est pas mis en place en amont, les incohérences entre les données envoyées en DSN et les fiches de paramétrage, génèrent des anomalies qui remontent dans le tableau de bord DSN.

-  **Remarques :**
- Contrairement aux autres caisses, Audiens ne fait pas remonter ces anomalies, vous n'êtes donc pas alertés sur les éventuelles incohérences avec leur fiche de paramétrage. D'où des DSN déclarées OK pouvant malgré tout présenter des anomalies.*
 - sPAIEctacle permet un contrôle automatique des références contrat, codes option et/ou population mais pas des bases de cotisations.

Cette fiche technique vous guide pas à pas pour :

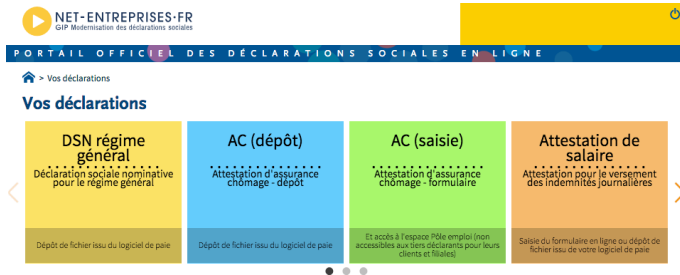
- télécharger les fiches de paramétrage
- lire les fiches de paramétrage mis à disposition par votre caisse
- paramétrer dans sPAIEctacle les organismes destinataires et retenues
- corriger les retenues en erreur

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

1. Téléchargement des fiches de paramétrage

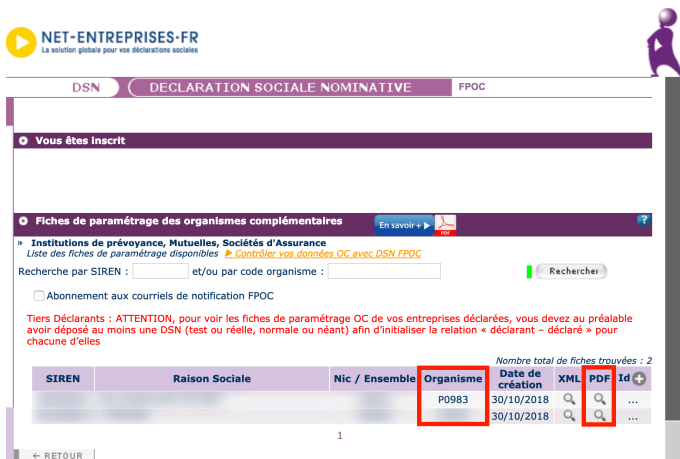
1.1. Téléchargement manuel au format pdf pour le paramétrage des retenues



Il convient tout d'abord de vous connecter à net-entreprises et d'accéder au service "DSN régime général".



Complètement en bas du Tableau de bord de votre espace DSN, cliquer sur le lien "Organismes complémentaires : Accéder aux fiches de paramétrage".



Un clic sur la loupe dans la colonne "PDF" permet de télécharger la fiche de paramétrage au format pdf.

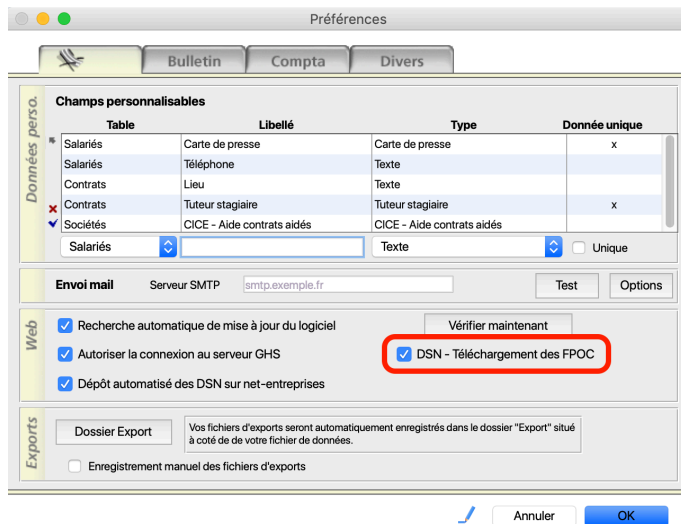
Remarque pour les comptes net-entreprises tiers déclarants : les fiches de paramétrage sont propres à chaque société, les deux premières colonnes vous permettent d'identifier la société concernée.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

1.2. Téléchargement automatique au format xml pour le contrôle des retenues

SPAIEctacle permet le téléchargement automatique, des fiches de paramétrage des organismes complémentaires. Le téléchargement de ces fiches permet :

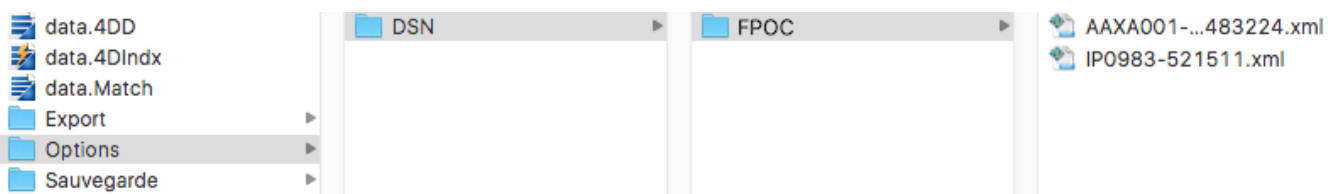
- la vérification, au moment de générer la DSN, des références contrat renseignées dans votre fichier de données
- la création, dans le fichier DSN, de blocs d'adhésion néant pour les contrats ne concernant aucun salarié sur le mois déclaré (blocs S1.G00.15)



- menu *Fichier > Préférences*
- cliquer sur les lunettes pour passer en modification
- cocher l'option "DSN - Téléchargement des FPOC"
- valider par *OK*

Une fois l'option activée, SPAIEctacle vérifie chaque fois que vous générez un fichier DSN, si des fiches paramétrage (ou une version actualisée de fiches déjà téléchargées) sont disponibles sur net-entreprises.

Si c'est le cas, SPAIEctacle télécharge automatiquement les nouvelles fiches au format xml et les place dans un dossier nommé Options > DSN > FPOC.



En monoposte le dossier Options est au même emplacement que le fichier de données. En multipostes, le dossier Options est placé sur chaque poste client, dans le dossier Documents > SPAIEctacle.

Si le paramétrage a déjà été mis en place, en l'absence d'anomalies, signalées par la caisse ou par le contrôle de cohérence effectué par SPAIEctacle, il n'y a donc rien d'autre à faire !...

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

2. Lecture des fiches de paramétrage

Les fiches de paramétrage ont la forme suivante (ici pour la caisse Audiens prévoyance) :

Identification de l'entreprise Raison sociale : SIREN : NIC :		Organismes et contacts Organisme émetteur : P0983 / AUDIENS-PREVOYANCE Nom du gestionnaire : Direction gestion des entreprises Email : conseildsn_audiens@audiens.org Téléphone : 0173173932	
N° d'identifiant de la fiche :	Fiche émise le :	30/10/2018 à 07h04	

Liste des contrats souscrits par votre entreprise/établissement

Groupe 00001 : **CADRE ET ASSIMILES PREVOYANCE**

Cotisations individuelles

	Début et fin de validité	Code organisme	Code délégataire	Référence contrat	Périodicité paiement	Code option Libellé	Code population Libellé	Type de base ou forfait	Montant et / ou Taux	Libellé de base ou du forfait
		15.002 20.001	15.003 20.008	Libellé 15.001 55.003		70.004 73.002	70.005 55.002			
1	01012019	P0983		INTERBRANCHE PREVOYANCE INTERBRANCHE INTERMITTENTS				11	1.9500%	Tranche A Prev.
1	01012019	P0983		INTERBRANCHE PREVOYANCE INTERBRANCHE INTERMITTENTS				13	0.9500%	Tranche B Prev.
2	01012019	P0983		PRV EAC PREVOYANCE EAC				11	1.5000%	Tranche A Prev.
2	01012019	P0983		PRV EAC PREVOYANCE EAC				13	0.8100%	Tranche B Prev.

Certains organismes (dont Audiens) affectent à chaque tableau, un entête "Groupe", qui permet d'identifier la catégorie de salariés concernée par les retenues décrites en-dessous.

» Remarque : la mention ETAM, peu intuitive, correspond aux Non Cadres.

Les colonnes "Code organisme" et la cas échéant "Code délégataire" indiquent les organismes destinataires.

La colonne "Référence contrat" indique :

- la référence à indiquer pour chaque retenue (en gras sur les fiches Audiens) soit dans l'exemple ci-contre : **"INTERBRANCHE"** pour les Cadres Intermittents
"PRV EAC" pour les Cadres permanents

- en dessous, un éventuel descriptif donné à titre indicatif, permet d'identifier la retenue concernée (quand il n'est pas précisé "INTERMITTENTS", la ligne concerne les permanents)

» Les "Code option" et "Code population" ne sont pas donnés par tous les organismes complémentaires. Si ces colonnes sont renseignées dans votre fiche de paramétrage, les zones correspondantes de l'onglet Particularités des Retenues sont également à compléter des informations fournies.

La colonne "Type de base ou forfait" indique la base de cotisation de chaque retenue :

- **18 correspond à Base Forfaitaire > Plafond mensuel (prorata temporis pour Audiens)**
- **20 correspond à Base Forfaitaire > Montant fixe**
- les codes suivants peuvent également être utilisés, en particulier pour les retenues de prévoyance :
 - 10 pour Salaire abattu (abattement plafonné) > Brut
 - 11 pour Salaire abattu (abattement plafonné) > TA/T1U
 - 12 pour Salaire abattu (abattement plafonné) > T2U
 - 13 pour Salaire abattu (abattement plafonné) > TB
 - 14 pour Salaire abattu (abattement plafonné) > TC

Les 2 dernières colonnes du tableau permettent de préciser l'identification des retenues et leur paramétrage :

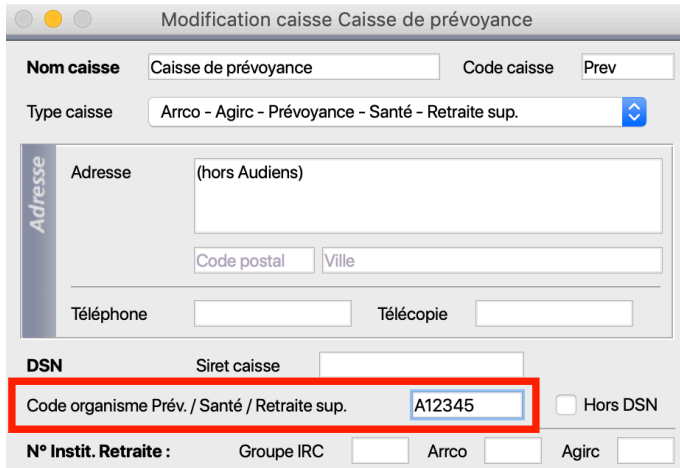
- "Montant et / ou Taux" indique le montant ou le taux global de la retenue (part salariale + part employeur, sans précision sur la répartition)
- "Libellé de base ou du forfait" permet de préciser l'identification de la retenue concernée mais n'est utilisé ni pour le calcul des paies ni pour la DSN, il n'est pas forcément à reprendre en libellé de retenue dans SPAIEctacle

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.
 Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

3. Paramétrage dans sPAIEctacle

3.1. Organismes destinataires

! Les Utilisateurs dont la caisse est Audiens ne sont pas concernés par ce paragraphe.



Modification caisse Caisse de prévoyance

Nom caisse: Caisse de prévoyance Code caisse: Prev

Type caisse: Arcco - Agirc - Prévoyance - Santé - Retraite sup.

Adresse: (hors Audiens)

Code postal: Ville:

Téléphone: Télécopie:

DSN: Siret caisse:

Code organisme Prév. / Santé / Retraite sup.: **A12345** Hors DSN

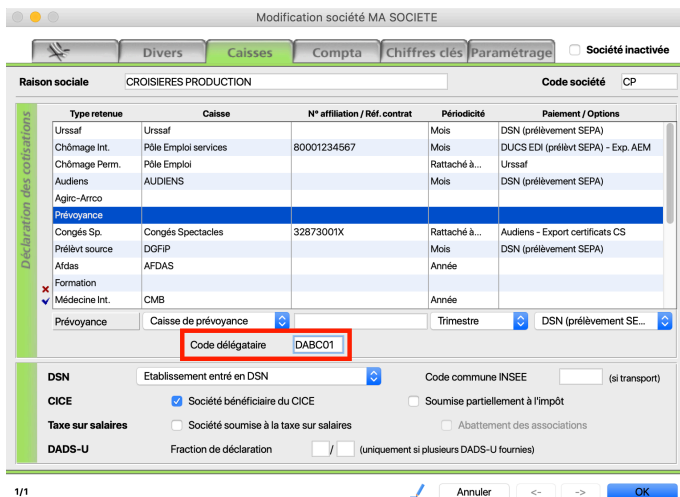
N° Instit. Retraite: Groupe IRC: Arcco: Agirc:

Code organisme

- Menu *Paramètres > Paramétrage de la paie > Caisses*
- Ouvrir la caisse concernée
- Vérifier ou renseigner le *Code organisme Prév. / Santé / Retraite sup.*

Le code saisi doit être celui indiqué dans la colonne "Code organisme" de la fiche de paramétrage.

- Le code doit avoir la forme suivante :
 - P+4 chiffres pour les institutions de prévoyance
 - A+ 5 caractères pour les sociétés d'assurance
 - 9 chiffres pour les mutuelles.



Modification société MA SOCIETE

Raison sociale: CROISIERES PRODUCTION Code société: CP

Type retenue	Caisse	N° affiliation / Réf. contrat	Périodicité	Paiement / Options
Urssaf	Urssaf		Mois	DSN (prélèvement SEPA)
Chômage Int.	Pôle Emploi services	80001234567	Mois	DUCS EDI (prélvt SEPA) - Exp. AEM
Chômage Perm.	Pôle Emploi		Rattaché à...	Urssaf
Audiens	AUDIENS		Mois	DSN (prélèvement SEPA)
Agirc-Arrco				
Prévoyance				
Congés Sp.	Congés Spectacles	32873001X	Rattaché à...	Audiens - Export certificats CS
Prélvt source	DGFIP		Mois	DSN (prélèvement SEPA)
Afdas	AFDAS		Année	
Formation				
Médecine Int.	CMB		Année	
Prévoyance	Caisse de prévoyance		Trimestre	DSN (prélèvement SE...)

Code déléguataire: **DABCO1**

DSN: Etablissement entré en DSN Code commune INSEE (si transport)

CICE: Société bénéficiaire du CICE Soumise partiellement à l'impôt

Taxe sur salaires: Société soumise à la taxe sur salaires Abattement des associations

DADS-U: Fraction de déclaration (uniquement si plusieurs DADS-U fournies)

Code déléguataire

Lorsque le contrat de prévoyance est négocié par l'intermédiaire d'un déléguataire, il convient également de renseigner son identifiant.

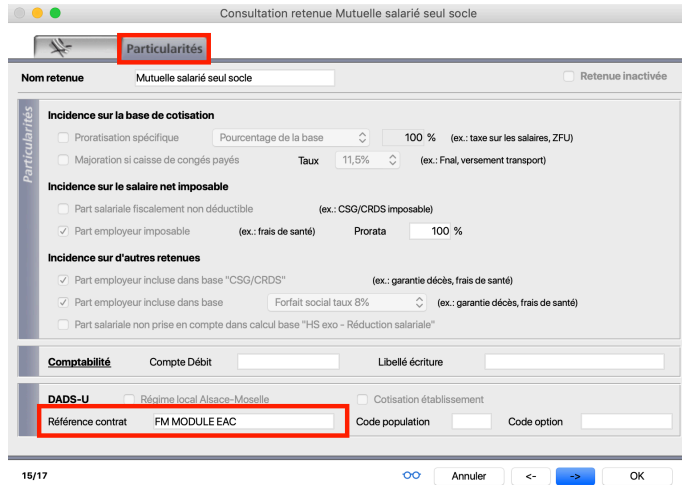
- Menu *Paramètres > Société - onglet Caisses*
- Sélectionner le type retenue de votre organisme (Prévoyance, Santé ou Rétraite sup.)
- Vérifier ou renseigner le *Code déléguataire*

Le code saisi doit être celui indiqué dans la colonne "Code déléguataire" de la fiche de paramétrage. Si aucun code déléguataire n'est indiqué dans la fiche paramétrage, ce champ de la fiche Société doit être laissé vide.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

3.2. Retenues

Pour chaque retenue, il convient d'identifier la ligne correspondante de la fiche de paramétrage. Chaque retenue doit correspondre à une et une seule ligne de la fiche paramétrage. En particulier, les options de mutuelle Audiens ne peuvent pas être regroupées avec le socle en une seule retenue sur montant fixe.

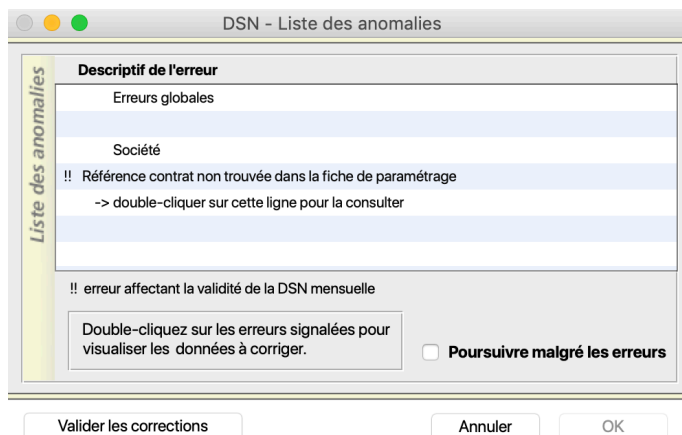


- Menu *Paramètres > Paramétrage de la paie > Retenues*
- Dans le menu déroulant à droite de l'imprimante, sélectionner le type retenue de votre organisme (Audiens, Prévoyance, Santé ou Retraite sup.)
- Ouvrir la première retenue concernée et activer l'onglet *Particularités*
- Vérifier ou compléter la Référence contrat

! Le cas échéant (retenue autre qu'Audiens) vérifiez également les "Code population" et "Code option".

***** *Si la référence contrat est la même pour toutes les retenues appelées par un organisme, elle peut être renseignée en numéro d'affiliation du type retenue correspondant, sur l'onglet *Caisses de la fiche Société*.*

4. Contrôle des DSN



! Attention, il est nécessaire ici d'avoir installé la version 7.2 de sPAIEctacle.

Au moment de générer la DSN, sPAIEctacle vérifie la cohérence entre les références renseignées dans les fiches retenues et la fiche de paramétrage.


Si une anomalie est détectée, celle-ci est signalée.


→ Un double-clic sur l'anomalie permet d'afficher la ou les retenues en erreur.

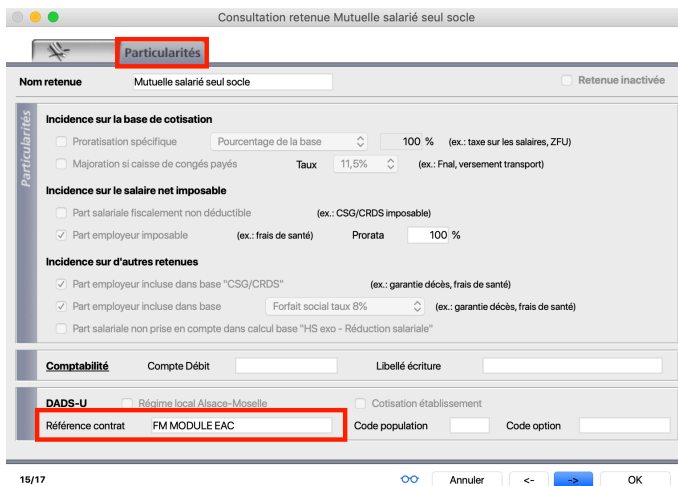
→ Un double-clic sur le descriptif en dessous permet d'ouvrir la fiche paramétrage au format pdf.

5. Modification des retenues en erreur

Pour chaque retenue, il convient d'identifier la ligne correspondante de la fiche de paramétrage. Chaque retenue doit correspondre à une et une seule ligne de la fiche paramétrage. En particulier, les options de mutuelle Audiens ne peuvent pas être regroupées avec le socle en une seule retenue sur montant fixe.

 Il est possible d'imprimer la liste des retenues en cliquant sur l'icône Imprimer. L'impression de la liste des retenues indique la Référence contrat renseignée pour chaque retenue, en dessous du type, dans la colonne Type retenue.


 Si vous ne parvenez pas à rapprocher les retenues paramétrées dans sPAIEctacle et celles décrites dans la fiche paramétrage, vous pouvez nous faire suivre par mail à l'adresse support@ghs.fr, votre fiche paramétrage et l'impression de la sélection de retenues (cliquer sur l'icône d'imprimante et choisir "Impression de la liste").



Ouvrez ensuite la retenue.


→ Sur l'onglet principal, vérifiez la *Base* paramétrée.

→ Sur l'onglet "Particularités", vérifiez la "Référence contrat" renseignée.

 **Attention, ne prendre en compte que la référence contrat de la fiche paramétrage et non son éventuel descriptif inscrit en dessous.**

Le cas échéant (retenue autre qu'Audiens) vérifiez également les "Code population" et "Code option".


Si la *Base* doit être corrigée, il convient, pour les paies à venir, d'arrêter la retenue et de la dupliquer pour créer une nouvelle retenue correctement paramétrée.

 Le service Maintenance peut vous guider dans cette procédure. Attention, si vous souhaitez effectuer la correction de façon rétroactive, il conviendra de produire des paies annulantes et rectificatives.

Si la *Référence contrat*, le *Code population* ou le *Code option* doivent être corrigés, il est par contre possible de modifier directement la retenue existante. Les références contrat n'impactent en effet pas les calculs de paie.

Une fois toutes les retenues vérifiées, le travail est terminé !

Si l'anomalie vous a été signalée par sPAIEctacle au moment de générer la DSN, cliquer sur le bouton *Valider les corrections* (ou relancer la DSN si la fenêtre d'anomalies a été fermée). Si l'anomalie a été signalée par la caisse (par courrier ou via le tableau de bord DSN) il n'est pas nécessaire de générer une DSN annule et remplace, les corrections seront prises en compte pour vos prochaines déclarations.

 Attention, si vous avez modifié par duplication la base d'une retenue, en fonction de la date choisie pour effectuer le changement, il peut être nécessaire de recalculer les paies du mois en cours. Le service Maintenance peut vous guider dans cette procédure.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.